



# Bulletin Officiel

N° 5276 Mercredi 18 Janvier 2017

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### COMMUNIQUES DU CMF

MODALITES PRATIQUES DE L'APPLICATION DE LA DECISION GENERALE DU CMF N°22	2-4
RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE	5

### AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE SANIMED	6
---	---

### DESIGNATION D'UN TENEUR DE COMPTE

SANIMED	7
---------	---

### CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « BTE 2016 »	7
----------------------------------	---

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

TUNISIE PROFILES ALUMINIUM – TPR -	8-9
UNION INTERNATIONALE DE BANQUES – UIB -	10-12
ARAB TUNISIAN LEASE – ATL -	13
SOCIETE ELECTROSTAR	14-15
SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA	16-17
MODERN LEASING	18

### INFORMATIONS POST AGE

SOCIETE D'ARTICLES HYDIENIQUES – SAH -	19-20
--	-------

### AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SERVICOM	21-24
----------	-------

### EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE – LLOYD TUNISIEN -	25-26
---	-------

### PUBLICATION D'INFORMATIONS SUR LES PACTES CONCLUS ENTRE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE :

SERVICOM	27-28
----------	-------

### EMISSIONS D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2017 -1»	29-33
EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2017 -1»	34-38
EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATTIJARI LEASING 2016-2 »	39-43
EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2016 -2»	44-46
EMPRUNT OBLIGATAIRE « UIB SUBORDONNE 2016 »	47-53

### COURBE DES TAUX

54

### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

55-56

### ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

### ANNEXE II

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31/12/2015

- FCPR FIDELIUM ESSOR

**COMMUNIQUE DU CMF**

Le Conseil du Marché Financier publie, ci-après, les modalités pratiques relatives à l'application de la décision générale n°22 fixant les conditions de délivrance et de retrait de la carte professionnelle aux personnes intervenant dans le traitement des opérations avec le Dépositaire Central des Titres.

**I. Les personnes concernées par la décision générale du Conseil du Marché Financier n°22 :**

La décision générale concerne les personnes physiques exerçant la fonction post-marché (back-office) chez les intermédiaires en bourse, les banques et les émetteurs.

Les tâches relevant de la fonction post-marché incluent, à titre indicatif et non limitatif:

- Le traitement des opérations relatives à la création et la mise à jour des titres et instruments financiers ;
- Le traitement des opérations relatives à l'ouverture et la mise à jour des comptes clients,
- Le traitement des opérations sur titres (OST) ;
- Le traitement des opérations des clients enregistrées par le front -office,
- Le traitement comptable des opérations de la journée ;
- Le contrôle des positions des clients ;
- La tenue et mise à jour du registre des propriétaires des titres ;
- Le traitement des opérations et contrôles spécifiques aux OPCVM ;
- Toutes opérations effectuées via le système d'information de Dépositaire Central des Titres (Tunisie Clearing) ;
- Le traitement d'opérations juridiques spécifiques touchant les comptes titres (saisies-arrêts, dossiers des héritiers, nantissements, confiscations, gels, oppositions etc.) ;
- La tenue de la comptabilité titres ;
- Le reporting, notamment à vocation réglementaire et échanges d'informations avec le Ministère des Finances, CMF, BCT, Tunisie Clearing et BVMT.

**2. Date d'entrée en vigueur de la décision générale du Conseil du Marché Financier n°22 : le 03-01-2017.**

**3. Date limite pour le dépôt auprès de l'Association des Intermédiaires en Bourse –AIB- d'une demande complète de délivrance, à titre dérogatoire, d'une carte professionnelle (sans passer l'examen d'aptitude professionnelle) : Au plus tard le 31-03-2017.**

**4. Date limite pour la délivrance, à titre dérogatoire, des cartes professionnelles par l'AIB: Au plus tard le 28-04-2017.**

- Suite -

- 5 - Date limite jusqu'à laquelle les personnes exerçant au 3 janvier 2017 la fonction de post-marché peuvent continuer à exercer ladite fonction sans détenir une carte professionnelle:** Au plus tard le 29-12-2017.
- 6 - Rappel des conditions d'éligibilité à la carte professionnelle délivrée par l'AIB à titre dérogatoire (sans passer l'examen):**

Les conditions	Les pièces à fournir à l'AIB
<p>- Avoir exercé effectivement la fonction back-office depuis au moins trois années (au 03-01-2017).</p> <p><b><u>ou</u></b></p> <p>- Avoir exercé effectivement la fonction back-office depuis au moins une année (au 03-01-2017) et avoir au moins une licence dans un domaine économique ou juridique ou un diplôme équivalent.</p>	<p>Une demande de délivrance d'une carte professionnelle accompagnée d'un dossier comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une copie de la pièce d'identité;</li> <li>• Une copie des diplômes universitaires obtenus et des équivalences, le cas échéant;</li> <li>• Un curriculum vitae détaillé relatant les tâches exécutées ;</li> <li>• Tout document justifiant la relation de travail avec l'établissement employeur actuel et le(s) établissement(s) employeur(s) précédent(s), le cas échéant, comportant les tâches et missions exécutées par le candidat.</li> </ul>

- 7- Rappel des conditions d'éligibilité à l'examen d'aptitude professionnelle en vue de l'obtention de la carte professionnelle correspondante à la fonction back-office:**

La condition	Les pièces à fournir à l'AIB
<p>Avoir au moins une licence dans un domaine économique ou juridique ou un diplôme équivalent.</p>	<p>Une demande d'inscription à un examen en vue de l'obtention de la carte professionnelle accompagnée d'un dossier comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une copie de la pièce d'identité;</li> <li>• Une copie des diplômes universitaires obtenus et des équivalences, le cas échéant.</li> </ul>

- Suite -

**7- Mise à jour du registre des cartes professionnelles:**

L'AIB met à jour, en permanence, le registre des détenteurs des cartes professionnelles **et ce**, suite aux événements suivants :

<b>Inscription sur le registre (pour la première fois)</b>	<b>Radiation du registre</b>	<b>Réinscription sur le registre</b>
1) lorsque l'AIB délivre la carte professionnelle à titre dérogatoire.  2) lorsque l'AIB délivre la carte professionnelle suite à la réussite à un examen.	1) lorsque le CMF publie sur son bulletin officiel une sanction d'interdiction temporaire ou définitive de l'activité à l'encontre de la personne titulaire de la carte professionnelle.  2) lorsque l'établissement employeur informe l'AIB de la cessation de l'activité de la personne titulaire de la carte professionnelle.  3) lorsque l'établissement employeur informe l'AIB que la personne titulaire de la carte professionnelle ne fait plus partie de son personnel.  4) lorsque Tunisie Clearing informe l'AIB que l'établissement employeur a perdu la qualité de participant.	<p><b>Réinscription sans passer l'examen :</b></p> 1) lorsque l'établissement employeur informe l'AIB du recrutement d'une personne anciennement titulaire d'une carte professionnelle (à condition que la personne concernée n'ait pas cessé son activité depuis plus que 3 ans).  2) lorsque l'établissement employeur informe l'AIB de la reprise du travail de la personne concernée (à condition que la durée de l'arrêt du travail n'ait pas dépassé 3 ans).  <p><b>Réinscription avec l'obligation de passer un examen :</b></p> 1) lorsque l'AIB délivre à nouveau une carte professionnelle à une personne ayant repris le travail après un arrêt d'une durée dépassant 3 ans.  2) lorsque l'AIB délivre à nouveau une carte professionnelle à une personne ayant fait l'objet d'une sanction d'interdiction temporaire d'exercice de la fonction post-marché.

<b>COMMUNIQUE DU CMF</b>
--------------------------

### RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier<sup>1</sup>, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne<sup>2</sup> et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

**Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice comptable 2016, au plus tard le 20 janvier 2017.**

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**

SOCIETE.....

Siège social : .....

La société ..... publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x<sup>ème</sup> trimestre .....

**Indicateurs :**

Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1

**Commentaires**

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;
- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

<sup>1</sup> Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

<sup>2</sup> Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

**AVIS DE LA BOURSE****RESULTAT DE L'OFFRE  
SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE SANIMED**

A partir du **lundi 16 janvier 2017**, les **12 400 000 actions** de nominal un dinar chacune, composant le capital social de la société **SANIMED** sont introduites au **Marché Alternatif** de la Cote de la Bourse, avec un cours de **4,560 dinars** par action.

Le démarrage des négociations sur le titre **SANIMED** sera annoncé par avis de la Bourse de Tunis dès l'achèvement des formalités juridiques de réalisation de l'augmentation de capital.

Le titre SANIMED sera négocié avec les caractéristiques suivantes:

- Code ISIN : TN0007730013
- Mnémonique : SMD
- Libellé : SANIMED
- Prix d'introduction : 4,560 dinars
- Groupe de cotation : 51 (continu)

Il est rappelé que l'offre globale a porté sur le placement de **3 760 000 actions** et réalisé de la manière suivante :

1- Au moyen d'une Offre à Prix Ferme -OPF- centralisée par la Bourse de Tunis : La répartition par intermédiaire des actions offertes dans le cadre de cette **OPF** est donnée par le tableau suivant :

Intermédiaire	Nombre de demandes Retenues	Quantité totale demandée et retenue	Quantité attribuée
AFC	55	169 195	126 968
AXIS BOURSE	18	27 000	20 261
BIAT CAPITAL	2	4 025	3 021
MAC SA	2	1 500	1 125
MAXULA BOURSE	51	246 952	185 310
TSI	21	12 000	9 001
TUNISIE VALEURS	20	40 400	30 314
<b>TOTAL OPF</b>	<b>169</b>	<b>501 072</b>	<b>376 000</b>

1- Au moyen d'un Placement Global, centralisé par AFC auprès de **16** investisseurs qui ont acquis les **1 880 000** actions offertes dans le cadre de ce placement.

2- Au moyen d'un Placement Privé, centralisé par AFC, auprès de **2** investisseurs qui ont acquis les **1 504 000** actions offertes dans le cadre de ce placement.

**AVIS DE SOCIETES**

DESIGNATION D'UN TENEUR DE COMPTE

**SANIMED**

Siège social : Route de Gremda Km 10,5 BP 68 Marquez Sahnoun 3012 Sfax - Tunisie.

La Société Maxula Bourse, Intermédiaire en bourse, informe les actionnaires de la société SANIMED et le public que, suite à la résiliation de la convention de tenue du registre entre la société SANIMED et l'intermédiaire en Bourse AFC, la société SANIMED a confié à la Société Maxula Bourse, sis à rue du Lac Léman, Centre Nawrez- 1053 Les Berges du Lac, la tenue de ses comptes en valeurs mobilières, conformément à l'article 2 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières.

---

2017 - AS - 4256

---

**AVIS DE SOCIETES**

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

**EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**« BTE 2016 »**

MAC SA—intermédiaire en Bourse porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire « BTE 2016 » de **50.000.000 DT**, ouvertes au public le **26 Décembre 2016**, ont été clôturées le **11 Janvier 2017**, pour un montant de **50.000.000 DT**.

---

2017 - AS - 4253

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****Tunisie Profilés Aluminium -TPR-****Siège social : Rue des usines Z.I sidi Rézig- Mégrine 2033 Tunisie**

La Société Tunisie Profilés Aluminium -TPR - publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2016 :

Indicateurs	4 <sup>ème</sup> trimestre de l'exercice comptable 2016	4 <sup>ème</sup> trimestre de l'exercice comptable 2015	Variation en %	Cumul au 31/12/2016	Exercice comptable 2015	Variation en %
<b>I- Chiffres d'affaires ( en DT)</b>	<b>30 002 002</b>	<b>26 986 919</b>	<b>11%</b>	<b>103 115 334</b>	<b>93 488 093</b>	<b>10%</b>
- Chiffre d'affaires local	22 274 927	20 750 178	7%	77 132 737	69 522 296	11%
- Chiffre d'affaires à l'export	7 727 075	6 236 741	24%	25 982 596	23 965 797	8%
- Autres revenus	378 166	1 800 329	-79%	1 877 736	3 135 295	-40%
<b>Total des Revenus</b>	<b>30 380 168</b>	<b>28 787 248</b>	<b>6%</b>	<b>104 993 070</b>	<b>96 623 389</b>	<b>9%</b>
- Production en Valeur ( en DT)	<b>34 044 636</b>	<b>33 533 550</b>	<b>2%</b>	<b>107 493 069</b>	<b>99 155 394</b>	<b>8%</b>
<b>III - Investissement ( en DT)</b>	<b>1 240 947</b>	<b>3 883 920</b>	<b>-68%</b>	<b>4 619 037</b>	<b>4 569 352</b>	<b>1%</b>
- Investissement Corporel et Incorporel	1 240 947	3 883 920	-68%	<b>4 619 037</b>	<b>4 519 352</b>	2%
- Investissement Financier (Titres de participation)	-	-	-	-	50 000	-100%
- Placements (Fonds Géré )	-	-	-	-	-	-
<b>IV- Structure de l'endettement ( en DT)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>21 053 715</b>	<b>29 474 208</b>	<b>-29%</b>
- Endettement à Long et Moyen Terme	-	-	-	-	-	-
- Endettement net à court terme	-	-	-	<b>21 053 715</b>	<b>29 474 208</b>	<b>-29%</b>
<b>V-Placements en billets de trésorerie &amp; bons de trésor ( en DT)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>31 700 000</b>	<b>31 700 000</b>	<b>-</b>

\* Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs arrêtés au 31/12/2016 sont la comptabilité générale (situation comptable provisoire et non audité)

\* Les chiffres arrêtés au 31/12/2015 sont définitifs et conformes aux rapports des commissaires aux comptes.

- Suite -

## **Commentaires et faits saillants au 31/12/2016**

*-TPR a clôturé l'année 2016 avec un chiffre d'affaires global de 103 115 334 DT contre 93 488 093DT à fin 2015, soit une croissance de (+10%). L'année 2016 est marquée par la réalisation d'une bonne performance en termes de chiffre d'affaires traduite par :*

*- Une progression des ventes écoulées sur le marché local de (+11%) par rapport à 2015, soit 77 132 737DT à fin 2016 contre 69 522 296DT à fin 2015.*

*- Une progression des ventes à l'export de (+8%) par rapport à 2015, soit 25 982 596DT à fin 2016 contre 23 965 797DT à fin 2015.*

*- Au 31/12/2016, la production en valeur a connu une progression de (+8%) par rapport au 31/12/2015, soit 107 493 069 DT en 2016 contre 99 155 394 DT à fin 2015.*

*- Les investissements corporels et incorporels s'élèvent au 31/12/2016 à 4 619 037DT contre 4 519 352DT au 31/12/2015.*

*- Au 31/12/2016, l'endettement à court terme a connu une baisse de (-29%) par rapport au 31/12/2015, soit 21 053 715DT contre 29 474 208DT.*

*- Au 31/12/2016 la valeur des placements s'élève à 31 700 000DT .*

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****UNION INTERNATIONALE DE BANQUES**

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

L'Union Internationale de Banques - UIB - publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2016.

	Du 01/10/2016 Au 31/12/2016	Du 01/10/2015 Au 31/12/2015	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
<b>1 PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>99 496</b>	<b>88 702</b>	<b>374 875</b>	<b>337 586</b>
- Intérêts	70 146	66 137	265 137	255 901
- Commissions en produits	22 942	16 818	84 658	62 221
- Revenus du Portefeuille-titres commercial et d'investissement	6 408	5 747	25 080	19 464
<b>2 CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>33 688</b>	<b>31 417</b>	<b>127 085</b>	<b>120 902</b>
- Intérêts encourus	32 725	30 317	123 470	116 960
- Commissions encourues	963	1 100	3 615	3 942
<b>3 PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>65 808</b>	<b>57 285</b>	<b>247 790</b>	<b>216 684</b>
<b>4 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>114</b>	<b>113</b>
<b>5 CHARGES OPERATOIRES</b>	<b>31 412</b>	<b>28 534</b>	<b>119 776</b>	<b>109 477</b>
- Frais de personnel	22 820	19 759	87 284	78 795
- Charges générales d'exploitation	6 350	6 529	24 066	22 283
- Dotations aux amortissements	2 242	2 246	8 426	8 399
<b>6 STRUCTURE DU PORTEFEUILLE</b>	-	-	<b>185 129</b>	<b>114 971</b>
- Portefeuille titres commercial	-	-	29 740	-
- Portefeuille titres d'investissement	-	-	155 389	114 971
<b>7 ENCOURS DES CREDITS A LA CLIENTELE</b>	-	-	<b>4 126 831</b>	<b>3 725 437</b>
<b>8 ENCOURS DE DEPOTS</b>	-	-	<b>3 661 507</b>	<b>3 402 263</b>
- Dépôts à vue	-	-	1 078 361	1 010 059
- Dépôts d'épargne	-	-	1 287 815	1 209 007
- Dépôts à Terme, certificats de Dépôts et autres produits financiers	-	-	1 202 946	1 081 588
- Autres Dépôts et avoirs	-	-	92 385	101 609
<b>9 EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES</b>	-	-	<b>329 449</b>	<b>320 914</b>
<b>10 CAPITAUX PROPRES (1)</b>	-	-	<b>295 787</b>	<b>250 592</b>

(1) Compte non tenu des Résultats des périodes

- Suite -

**COMMENTAIRES / INDICATEURS D'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2016****1- BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS**

Les indicateurs trimestriels de la banque, arrêtés au 31 Décembre 2016, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 juin 1999.

**1. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2-1 Prise en compte des produits**

Les intérêts et agios courus et non encore encaissés à la date de l'arrêté sont comptabilisés parmi les produits lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou encore les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31/12/2016, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date du 31/12/2016.

**2-2 Portefeuille titres d'investissement**

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation, des fonds gérés par l'internationale SICAR, des BTA et des Obligations.

Ces titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. L'encours des titres de participation est présenté net de provisions. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

**2-3 Evaluation des avoirs et dettes en devises**

Les avoirs et les dettes libellés en devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

**2-4 Justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs**

L'abonnement des comptes de charges et de produits a été effectué conformément aux méthodes retenues lors de l'arrêté annuel des états financiers.

**Faits marquants**

- Les dépôts – tous types de dépôts confondus - ont connu une hausse de **7,6%** pour atteindre un encours de **3 661,5 MTND** en 2016 vs 3 402,3 MTND une année auparavant. Cette progression de **+259,2 MTND** résulte principalement d'une croissance affichée de **+11,2%** des dépôts à terme et certificats de dépôts (**+121,4 MTND**), de **+6,5%** des dépôts d'épargne (**+78,8 MTND**) et de **+6,8%** des dépôts à vue (**+68,3 MTND**).
- L'encours net des crédits à la clientèle a augmenté de **+10,8 %** en 2016, pour atteindre un encours de **4 126,8 MTND** vs 3 725,4 MTND en 2015.
- L'encours des emprunts et ressources spéciales a atteint **329,5 MTND** en 2016 vs 320,9 MTND en 2015. Cette évolution s'explique par l'émission d'un nouvel emprunt obligataire subordonné 2016 d'un montant souscrit de **45,7 MTND** au 31 décembre 2016 et par le remboursement d'un montant de **26,7 MTND** relatif aux échéances de l'emprunt obligataire subordonné 2015 et des emprunts obligataires émis par l'UIB en juillet 2009, en septembre 2011, en décembre 2011 et en décembre 2012. L'encours des emprunts et ressources spéciales a été également impacté par l'amortissement à hauteur de **8,6 MTND** de l'emprunt en dollar contracté auprès de la Société Générale, par la baisse des ressources spéciales de **0,8 MTND** et par la baisse des dettes rattachées de **1 MTND**.
- Les produits d'exploitation bancaire, présentés nets des agios réservés, ont connu une hausse de **+11%** pour atteindre **374,9 MTND** en 2016 vs 337,6 MTND en 2015.
- La marge d'intérêt a atteint **141,7 MTND** en 2016 vs 138,9 MTND une année auparavant. Cette croissance limitée à **2%** est en lien avec la baisse du taux mensuel moyen du marché monétaire en 2016.

- Suite -

- La marge sur les commissions a enregistré une progression de **39,1%** pour atteindre **81 MTND** en 2016 vs 58,3 MTND en 2015.
- Les revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement ont connu une hausse de **28,9%** pour atteindre **25,1 MTND** en 2016 vs 19,5 MTND en 2015.
- Le Produit Net Bancaire a progressé de **+14,4 %** pour atteindre **247,8 MTND** en 2016 vs 216,7 MTND en 2015.
- Les charges opératoires (frais de personnel, charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements) ont évolué de **+ 9,4%** sous l'effet notamment de l'augmentation salariale conventionnelle, des dispositifs d'incitation liés aux performances de la banque et de la hausse du coût de maintenance des infrastructures informatiques.
- Le Résultat Brut d'Exploitation s'est accru de **+19,4%** pour atteindre **128,1 MTND** en 2016 vs 107,3 MTND en 2015.
- Compte tenu des évolutions précitées, le coefficient d'exploitation s'est amélioré pour se situer sous le seuil des 50% (**48,3%** en 2016 vs 50,5% en 2015).

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****ARAB TUNISIAN LEASE –ATL-**

Siège social : Ennour building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis -Mahrajene

L'Arab Tunisian Lease -ATL- publie ci-dessous ses indicateurs relatifs au 4<sup>ème</sup> trim trimestre 2016

	quatrième trimestre			cumul au 31/12/2016		
	2 015	2 016	variation	2 015	2016(1)	variation
<b>Total Approbations</b>	<b>66 617</b>	<b>81 766</b>	<b>22,7%</b>	<b>280 408</b>	<b>315 212</b>	<b>12,4%</b>
<i>sous total Approbations Mobilières</i>	<b>64 567</b>	<b>79 762</b>	<b>23,5%</b>	<b>270 832</b>	<b>297 806</b>	<b>10,0%</b>
Agriculture	9 645	9 362	-2,9%	32 023	34 477	7,7%
Batiments & travaux publics	12 214	13 948	14,2%	49 950	59 669	19,5%
Industrie	10 162	10 991	8,2%	33 060	35 030	6,0%
Service et commerce	31 249	42 411	35,7%	135 877	154 165	13,5%
Tourisme	1 297	3 051	135,2%	19 922	14 466	-27,4%
<i>sous total Approbations Immobilières</i>	<b>2 050</b>	<b>2 004</b>	<b>-2,2%</b>	<b>9 576</b>	<b>17 406</b>	<b>81,8%</b>
Agriculture	0	0		510	0	-100,0%
Batiments & travaux publics	335	56		747	56	-92,5%
Industrie	0	0		140	7 508	5262,9%
Service et commerce	1 715	1 948		8 179	9 842	20,3%
Tourisme	0	0			0	
<b>Total Mises en Force</b>	<b>69 590</b>	<b>61 861</b>	<b>-11,1%</b>	<b>248 011</b>	<b>275 849</b>	<b>11,2%</b>
<i>Sous total Mises en Force Mobilières</i>	<b>68 750</b>	<b>60 679</b>	<b>-11,7%</b>	<b>238 764</b>	<b>261 447</b>	<b>9,5%</b>
Agriculture	9 726	8 029	-17,4%	29 797	33 247	11,6%
Batiments & travaux publics	11 009	10 056	-8,7%	42 304	47 843	13,1%
Industrie	12 897	6 240	-51,6%	28 583	31 520	10,3%
Service et commerce	33 190	33 926	2,2%	120 310	136 989	13,9%
Tourisme	1 928	2 429	26,0%	17 769	11 849	-33,3%
<i>sous total Mises en Force Immobilières</i>	<b>840</b>	<b>1 181</b>	<b>40,6%</b>	<b>9 247</b>	<b>14 401</b>	<b>55,7%</b>
Agriculture	9	0	-100,0%	500	0	-100,0%
Batiments & travaux publics	95	0		451	240	-46,8%
Industrie	0	-31		200	7 617	
Service et commerce	736	1 213	64,8%	7 097	6 545	-7,8%
Tourisme	0	0		998	0	-100,0%
<b>Total des engagements</b>				<b>490 877</b>	<b>526 288</b>	<b>7,2%</b>
Engagements courants				454 673	487 925	7,3%
Engagements classés				36 204	38 363	6,0%
Trésorerie nette				25 418	10 819	-57,4%
Ressources d'emprunts (2)				366 151	413 348	12,9%
Capitaux propres (3)				67 419	76 802	13,9%
Revenus Bruts de leasing	62 436	87 050	39,4%	226 906	262 359	15,6%
Revenus Nets de leasing	12 989	15 055	15,9%	43 604	51 044	17,1%
Produits Nets de leasing (4)	6 012	6 820	13,4%	20 946	24 494	16,9%
Total des charges d'exploitation	2 066	2 851	38,0%	7 682	8 889	15,7%

(1) Données non auditées

(2) Les ressources d'emprunts sont constituées de l'encours en principal des emprunts courants et non courants

(3) Les capitaux propres sont déterminés compte tenu du résultat de la période

(4) Les produits nets de leasing sont les revenus nets de leasing majorés des autres produits d'exploitation et des produits des placements et diminués des charges financières nettes.

**Faits saillants de l'année 2016 :**

\* Les mises en force de l'année ont progressé de 11,2%

\* Ouverture des souscriptions, à partir du 29/12/2016, à l'emprunt obligataire "ATL 2017-1" pour 50 MD.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****SOCIETE ELECTROSTAR**

Siège Social : Boulevard de l'Environnement- Route Naâssen 2013 Bir El Kassâa, Ben Arous

La Société ELECTROSTAR publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2016 :

(En TND)

Indicateurs	4ème Trimestre		Cumul du 01.01 AU 31.12		
	2015	2016	2015	2016	Variation
Chiffre d'Affaires H.T	21 524 744	18 960 545	75 350 175	81 729 000	8%
Investissements	243 803	154 122	883 799	669 861	-24%
Engagements bancaires dont:	-	-	125 700 632	115 890 169	-8%
<b>Engagements par signature</b>	-	-	<b>37 728 871</b>	<b>23 533 038</b>	-38%
<b>Crédit moyen terme</b>	-	-	<b>23 645 870</b>	<b>19 856 507</b>	-16%
<b>Escompte commercial et avances sur factures</b>	-	-	<b>43 833 826</b>	<b>39 540 350</b>	-10%

Il est à préciser que ces indicateurs ont été calculés selon les formules suivantes :

- Engagements bancaires = Crédit par caisse + Financement des stocks + Escompte commercial et avances sur factures + Engagements par signature + Financements en devises + Crédit à Moyen Terme

L'analyse de l'évolution de ces indicateurs suscite les principaux commentaires suivants :

- **Sur le plan de l'exploitation :**

- ✓ La société Electrostar a réalisé au cours de l'exercice 2016 un chiffre d'affaires de 81.729.000 TND, soit une hausse de 8% par rapport à l'exercice 2015.

Cette évolution du chiffre d'affaires s'explique par l'assainissement progressif du marché parallèle et ce grâce aux mesures prises par l'état en réduisant notamment le taux des droits de douane.

- **Sur le plan des engagements bancaires**

- ✓ Les engagements bancaires de la société ELECTROSTAR se sont élevés à 115.890.169 TND au 31 décembre 2016, soit une baisse de 8% par rapport au 31 décembre 2015.

- Suite -

✓ Ceci étant, il y a lieu de préciser que ces engagements se répartissent comme suit :

- Engagements par signature : 23.533.038 TND, soit une baisse de 38% par rapport à l'année 2015, suite au règlement des tombées en matière de lettres de crédit.
- Escompte commercial et avances sur factures : 39.540.350 TND, soit une baisse de 10%.
- Crédits à moyen terme : 19.856.507 TND, soit une baisse de 16% par rapport à 2015, et ce suite au remboursement du principal des crédits.

• **Sur le plan des investissements :**

La réalisation d'investissements de maintien durant l'année 2016 pour la somme de 669.861 TND.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****La Société Chimique ALKIMIA**

Siège social : 11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE

La société ALKIMIA publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2016.

	Indicateurs	Unités	4 <sup>ème</sup> Trimestre		Cumul du 01.01 au 31.12		
			2016	2015	2016	2015	
1	Production	t	13 210,000	29 800,000	67 980,000	87 200,000	
2	Ventes totales	t	17 879,550	29 844,600	67 248,800	84 295,400	
3	Consommations spécifiques par tonne de STPP produite	P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	t	0,659	0,646	0,654	0,651
		Total alcalis	t	0,576	0,568	0,576	0,573
		Eau Industrielle	m <sup>3</sup>	3,035	3,052	2,302	2,494
		Electricité	kwh	322,956	217,451	285,827	242,808
		Gaz naturel	th	2 987,589	2 151,709	2 469,090	2 273,062
4	Chiffre d'affaires	Export	DT	30 307 083,807	51 503 511,694	115 825 833,910	148 710 477,032
		Local	DT	1 626 447,710	1 253 096,700	6 274 298,460	5 478 497,000
		Total	DT	31 933 531,517	52 756 608,394	122 100 132,370	154 188 974,032
5	Endettement	CMT	DT	/	/	6 401 098,893	2 499 999,994
		CCT	DT	/	/	17 319 517,481	10 642 577,428
6	Investissements	DT	750 614,441	1 617 076,604	7 521 632,070	3 578 106,495	

**Faits saillants de l'année 2016:**

- La production de 2016 a enregistré une baisse de 22,04% par rapport à 2015 et 51,44% par rapport à la capacité nominale de l'usine.
- Le volume de ventes de STPP a enregistré une baisse de 20,22% par rapport à 2015 passant de 84 295,400 à 67 248,800 tonnes. En effet, la fermeture de l'usine aux mois de Juin et Juillet 2015 était fatale, puisque à la reprise en Août 2015 la plupart des clients se sont adressés à la concurrence ou ont décidé de substituer le STPP par d'autres produits moins chers, même de moindre efficacité. Cette situation a perduré en 2016 en raison de la pression exercée par les concurrents russes et chinois, particulièrement sur l'Inde, marché cible de la Société où ils ont pratiqué des prix de vente de plus en plus bas.
- Le chiffre d'affaires total a chuté d'environ 20,81% passant de 154 188 974 DT en 2015 à 122 100 132 DT en 2016.

- Suite -

Les prix des matières premières dont notamment l'acide phosphorique ont enregistré des baisses depuis le début de cette année. Cette baisse n'a malheureusement pas profité à la Société puisque la baisse des prix de vente du STPP a été plus importante.

- Les investissements, enregistrés en 2016, concernent notamment le renouvellement des outils de production et l'acquisition d'un système de cogénération mis en service en Décembre 2016 pour un cout total de 6 000 000 DT, qui va contribuer à l'allègement de la facture énergétique.
- Un client indien parmi les plus importants de la Société a eu beaucoup d'impayés sur ses clients en Inde ce qui l'a mis en difficulté et n'a de ce fait pas pu régler nos créances. La Société a fait les démarches nécessaires auprès des compagnies d'assurance. Si ce client venait à être déclaré insolvable, la Société supportera une part importante des impayés, compte tenu des dispositions des contrats d'assurance.
- La Société soumettra à l'approbation de son Conseil d'Administration dans les semaines à venir deux projets de diversification de la production pour compenser la baisse du chiffre d'affaires et préparer la relève du STPP. Les études techniques, commerciales et financières ont été finalisées et la réalisation devrait être lancée le plus rapidement possible.
- Après la mise en route de son Usine de Ksar Aoun, la filiale « les Salines de Tataouine » a, en sa première année de démarrage, rencontré deux problèmes majeurs. Le premier d'ordre technique qui l'a empêchée d'atteindre la capacité de production prévue et le deuxième d'ordre commercial lié à la baisse des prix du sulfate de sodium, comme pour la plupart des produits chimiques, sur le Marché international.

## AVIS DE SOCIETES

## INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

## MODERN LEASING

IMMEUBLE ASSURANCES SALIM LOT AFH BC 5 CENTRE URBAIN NORD  
TUNIS MAHRAJANE 1008

Modern Leasing publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4ème Trimestre 2016.

(En milliers de dinars)

Indicateurs	Quatrieme Trimestre		Variation	Cumul		Variation
	2016	2015		31/12/2016	31/12/2015	
Agriculture	6 184	6 471	-4,44%	25 888	21 911	18,15%
Industrie	9 972	1 741	472,77%	24 578	12 137	102,50%
BTP	16 009	2 213	623,41%	40 493	29 750	36,11%
Tourisme(***)	2 657	1 266	109,87%	8 404	12 044	-30,22%
Services divers, commerce et transport	34 829	17 919	94,37%	96 957	83 501	16,11%
<b>Montant des Approbations</b>	<b>69 651</b>	<b>29 610</b>	<b>135,23%</b>	<b>196 320</b>	<b>159 343</b>	<b>23,21%</b>
Agriculture	4 278	5 374	-20,39%	20 905	17 334	20,60%
Industrie	4 202	2 480	69,44%	12 774	9 155	39,53%
BTP	7 939	3 330	138,41%	29 678	18 974	56,41%
Tourisme(***)	780	1 128	-30,85%	4 866	9 469	-48,61%
Services divers, commerce et transport	20 864	17 797	17,23%	66 806	71 933	-7,13%
<b>Montant des Mises en forces</b>	<b>38 063</b>	<b>30 109</b>	<b>26,42%</b>	<b>135 029</b>	<b>126 865</b>	<b>6,44%</b>

(\*\*\*) NB : il s'agit essentiellement du secteur de location de voiture avec une part de 44% pour les approbations et 70 % pour les mises en forces.

(En milliers de dinars)

Indicateurs	Quatrieme Trimestre		Variation	Cumul		Variation
	2016(*)	2015		31/12/2016(*)	31/12/2015	
Approbations	69 651	29 610	135,23%	196 320	159 343	23,21%
Mises en force	38 063	30 109	26,42%	135 029	126 865	6,44%
Encours	-	-	-	263 812	241 095	9,42%
Total des engagements	-	-	-	304 971	255 343	19,44%
Total des engagements classés	-	-	-	29 212	27 166	7,53%
Trésorerie nette	-	-	-	15 850	4 030	293,30%
Revenus nets de leasing	6 059	5 231	15,83%	23 303	19 909	17,05%
Revenus bruts de leasing	30 732	27 382	12,23%	115 486	103 310	11,79%
Produits nets de leasing	3 368	2 693	25,06%	12 038	8 941	34,64%
Ressources d'emprunt	-	-	-	206 618	195 947	5,45%
Capitaux propres avant affectation	-	-	-	42 232	40 187	5,09%
Total des charges d'exploitation (hors provision)	1 813	1 583	14,53%	5 800	5 101	13,70%

(\*) Chiffres provisoires et non audités

Approbations : contrats de leasing approuvés

Mises en force : contrats dont la facturation a démarré

Encours financiers : encours financiers des contrats de leasing à la fin de la période

Total des engagements encours (1) : Encours financiers des contrats de leasing + impayés + engagements hors bilan

Revenus bruts de leasing(2) : revenus bruts de leasing + intérêts intercalaires + intérêts sur créances de leasing

Revenus nets de leasing : intérêts sur créances de leasing

Produit net de leasing : revenus nets de leasing + produits des placements charges financières

Ressources d'emprunt : Représentent la partie non échue des emprunts obtenus

Faits saillants du 4ème Trimestre 2016 :

L'activité de ML durant le 4ème trimestre 2016 par rapport à celui de 2015 est caractérisé par :

- Une augmentation des Approbations de 135,23%.
- Une augmentation des Mises en force de 26,42%.
- Une augmentation des Revenus net de leasing de 15,83%.
- Une augmentation des produits nets de leasing de 25,06%.
- Une augmentation des charges d'exploitation (hors provision) de 14,53%.

**AVIS DE SOCIETES**

**INFORMATIONS POST AGE**

**SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »**  
Siège social: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16 janvier 2017, la société « SAH » publie ci-dessous les résolutions adoptées:

**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation de capital de la société SAH et destiné à l'Assemblée Générale Extraordinaire, décide d'approuver le dit rapport dans son intégralité et dans tous ses détails sans aucune réserve.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à **l'unanimité**

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société d'Articles Hygiéniques « SAH » d'un montant de **Trois Millions Cent Trente Quatre Mille Deux Cent Quarante Cinq (3 134 245) Dinars** pour le porter de Quarante Trois Millions Huit Cent Soixante Dix Neuf Mille Quatre Cent Trente et Un (43.879.431) Dinars, à **Quarante Sept Millions Treize Mille Six Cent Soixante Seize (47 013 676) Dinars**.

Cette augmentation de capital sera faite par incorporation de réserves à prélever des résultats reportés (2014-2015) et ce par l'émission de **Trois Millions Cent Trente Quatre Mille Deux Cent Quarante Cinq (3 134 245) Actions** nouvelles gratuites, d'une valeur nominale de Un (01) Dinar chacune à raison d'une (01) action nouvelle pour Quatorze (14) actions anciennes avec 01 rompu.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à **l'unanimité**

**TROIXIEME RESOLUTION :**

Après discussions, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide que :

- ✓ Les droits d'attribution seront détachés et négociables en Bourse à partir du **Mercredi 25/01/2017**,
- ✓ La société procédera à l'acquisition et à l'annulation du seul droit d'attribution rompu,
- ✓ Les **3 134 245 actions** nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **25/01/2017**, sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.
- ✓ Les **3 134 245 actions** nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2016**.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à **l'unanimité**

- Suite -

**QUATRIEME RESOLUTION :**

Sous réserve de la réalisation de l'augmentation de capital ci-dessus mentionnée, L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 6 des Statuts comme suit :

**Article (6) nouveau : Capital social:**

« Le Capital Social est fixé à **Quarante Sept Millions Treize Mille Six Cent Soixante Seize (47 013 676) Dinars** divisé en **Quarante Sept Millions Treize Mille Six Cent Soixante Seize (47 013 676) action** de Un (01) Dinar chacune, numérotée de 1 à (47.013.676), souscrites en numéraire et libérées en totalité».

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à **l'unanimité**

**CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, délègue au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation du capital, d'en constater la réalisation, de procéder à la modification corrélative des statuts et d'accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la loi et les Statuts.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à **l'unanimité**

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**Augmentation de capital annoncée****SERVICOM**

Société Anonyme au capital de 3 537 000 de Dinars  
Siège Social : 65, Rue 8601 Zone Industrielle Charguia I Tunis

**Renseignements relatifs à l'opération**➤ **Décision ayant autorisé l'émission :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société SERVICOM, réunie le 14 décembre 2016, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 2 667 000 dinars en numéraire en vue de le porter de 3 537 000 dinars à 6 204 000 dinars et ce, par l'émission de 2 667 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 dinar chacune et d'une prime d'émission de 6,500 dinars (soit un prix d'émission de 7,500 dinars) et de supprimer les droits préférentiels de souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé que l'augmentation de capital sera réservée, tout ou en partie, au profit d'une liste de personnes physiques et morales et a délégué au Conseil d'Administration le pouvoir d'arrêter les investisseurs, parmi la liste proposée, à qui sera réservée l'augmentation et dans quelles proportions. Elle a également conféré au Conseil d'Administration tous pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser cette augmentation de capital et d'en constater la réalisation.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé que le montant de l'augmentation du capital social pourra être limité au montant des souscriptions si celles-ci atteignent les trois quarts (3/4) au moins de l'augmentation décidée, en application de l'article 298 du code des sociétés commerciales.

Ainsi, et en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par l'AGE, le Conseil d'Administration réuni le 23/12/2016 a décidé d'augmenter le capital social de la société SERVICOM de 2 400 000 dinars pour le porter de 3 537 000 dinars à 5 937 000 dinars, et ce, par l'émission de 2 400 000 nouvelles actions de valeur nominale 1 dinar chacune, à émettre au prix d'émission de 7,500 dinars, soit une prime d'émission de 6,500 dinars. Cette augmentation de capital avec suppression du DPS sera réalisée au profit des personnes physiques et morales suivantes et selon les proportions ci-dessous :

Identité	Nombre d'actions	Montant en nominal (DT)	Prime d'émission (DT)	Montant total (DT)
Magreb Private Equity Fund III PCC *	666 666	666 666	4 333 329	<b>4 999 995</b>
FCPR Développement regional *	600 000	600 000	3 900 000	<b>4 500 000</b>
Assurance Multirisque Ittihad (AMI)**	126 668	126 668	823 342	<b>950 010</b>
SIM SICAR**	100 000	100 000	650 000	<b>750 000</b>
FCPR Valeurs Développement**	53 334	53 334	346 671	<b>400 005</b>
Innovest**	66 666	66 666	433 329	<b>499 995</b>
Monsieur Slah Ben Turkia**	306 662	306 662	1 993 303	<b>2 299 965</b>
Madame Khedija Gharbi**	226 667	226 667	1 473 336	<b>1 700 003</b>
Monsieur Ahmed Trabelsi**	66 666	66 666	433 329	<b>499 995</b>
Monsieur Sadok Mzabi**	80 000	80 000	520 000	<b>600 000</b>
Madame Samia Khemiri**	66 666	66 666	433 329	<b>499 995</b>
Monsieur Omar Ben Zina**	27 005	27 005	175 533	<b>202 538</b>
Monsieur Slim Ben Hamida**	13 000	13 000	84 500	<b>97 500</b>
<b>Total</b>	<b>2 400 000</b>	<b>2 400 000</b>	<b>15 600 000</b>	<b>18 000 000</b>

- Suite -

\* Un pacte d'actionnaires entre la société SERVICOM Holding, Maghreb Private Equity Fund III PCC (géré par AfricInvest) et FCPR Développement Régional (géré par la CDC Gestion) a été établi en date du 28/12/2016 et restera en vigueur tant que les Parties sont actionnaires de la société.

Les principales dispositions du pacte sont les suivantes :

- FCPR Développement Régional et Maghreb Private Equity Fund III PCC s'engagent à ne céder aucun de leurs titres dans SERVICOM ni dans SERVICOM Holding pour une période de 2 ans à compter de la date de Signature du pacte, sauf accord préalable des Parties qui sera communiqué au marché ultérieurement.
- FCPR Développement Régional et Maghreb Private Equity Fund III PCC ont convenu d'un droit de sortie conjointe pour toute cession de titres dans SERVICOM ou dans SERVICOM Holding.

\*\* Compte tenu de la différence du cours entre le prix de l'émission et le cours actuel de SERVICOM sur le carnet d'ordres central et afin de préserver l'intégrité du marché, les autres investisseurs à savoir : Assurance Multirisque Ittihad, SIM SICAR, FCPR Valeurs Développement, Innovest, Monsieur Slah Ben Turkia, Madame Khedija Gharbi, Monsieur Ahmed Trabelsi, Monsieur Sadok Mzabi, Madame Samia Khemiri, Monsieur Omar Ben Zina, Monsieur Slim Ben Hamida s'engagent à ne pas céder sur le carnet d'ordres central les titres acquis dans le cadre de ladite augmentation du capital pour une période minimale de 6 mois. Néanmoins, la vente des titres est possible sur le marché de blocs conformément aux dispositions arrêtées par la place.

#### ➤ **Prix d'émission**

Les actions nouvelles seront émises au prix de **7,500 dinars** chacune, soit **1 dinar** de valeur nominale et **6,500 dinars** de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

#### ➤ **Droit préférentiel de souscription**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 décembre 2016 a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription en réservant l'augmentation de capital, tout ou en partie, au profit des personnes physiques ou morales ci-dessus indiqués. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans ladite augmentation de capital au profit des dits souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression des droits préférentiels de souscription.

#### ➤ **Montant :**

Le capital social sera augmenté d'un montant de **2 400 000 dinars** et sera porté de 3 537 000 dinars à 5 937 000 dinars par la création et l'émission de 2 400 000 actions nouvelles de valeur nominale de 1 dinar à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.

#### ➤ **Période de souscription :**

La souscription aux 2 400 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée aux actionnaires sus-visés et ce du **29 décembre 2016 au 15 février 2017 inclus**. Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité.

Un avis de clôture de l'opération sera publié sur les bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

#### ➤ **Etablissements domiciliaires :**

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible en dinars tunisiens ouvert auprès de la Banque de l'Habitat (BH), agence Monplaisir, sous le numéro 14207207300700464865.

#### ➤ **Modalités et délais de livraison des titres:**

La souscription à l'augmentation de capital sera constatée par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par la société SERVICOM, sur présentation du bulletin de souscription.

#### ➤ **Jouissance des actions nouvelles souscrites :**

Les 2 400 000 actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2016**.

- Suite -

➤ **But de l'émission :**

La société SERVICOM a décidé d'augmenter le capital de la société pour répondre à certains besoins à savoir :

- Rééquilibrer sa structure financière et renforcer les fonds propres de la société et ;
- Financer son plan de développement.

➤ **Structure du capital avant et après augmentation de capital**

	Nbre d'actions et de droits de vote avant augmentation	% du capital & des droits de vote avant augmentation	Nbre d'actions et de droits de vote après augmentation	% du capital & des droits de vote après augmentation
SERVICOM Holding	1 769 139	50,02%	1 769 139	29,80%
FCP VALEURS CEA	103 000	2,91%	103 000	1,73%
AIRLINES FCP VALEURS CEA	86 000	2,43%	86 000	1,45%
Monsieur Kamel Rekik	82 713	2,34%	82 713	1,39%
FCP VALEURS QUIETUDE 2017	42 465	1,20%	42 465	0,72%
Monsieur Adel Bouabid	39 043	1,10%	39 043	0,66%
Monsieur Hafedh Bouabid	37 875	1,07%	37 875	0,64%
Monsieur Kamel Boubaker Mnari	30 370	0,86%	30 370	0,51%
FCP VALEURS QUIETUDE 2018	28 853	0,82%	28 853	0,49%
FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	28 220	0,80%	28 220	0,48%
S.I.C.O.B	24 982	0,71%	24 982	0,42%
Madame Khedija Gharbi	20 000	0,57%	246 667	4,15%
TOURGUENESS HOTEL DAR DJERBA	20 000	0,57%	20 000	0,34%
FCP OPTIMUM Epargnes Actions	19 354	0,55%	19 354	0,33%
FCP VALEURS MIXTE	18 708	0,53%	18 708	0,32%
Monsieur Taher Ben Ahmed Hajji	17 941	0,51%	17 941	0,30%
Autres actionnaires <0,5%	1 168 337	33,03%	1 168 337	19,68%
Magreb Private Equity Fund III PCC	-	-	666 666	11,23%
FCPR Développement régional	-	-	600 000	10,11%
Assurance Multirisque Ittihad (AMI)	-	-	126 668	2,13%
SIM SICAR	-	-	100 000	1,68%
FCPR Valeurs Développement	-	-	53 334	0,90%
Innovest	-	-	66 666	1,12%
Monsieur Slah Ben Turkia	-	-	306 662	5,17%
Monsieur Ahmed Trabelsi	-	-	66 666	1,12%
Monsieur Sadok Mzabi	-	-	80 000	1,35%
Madame Samia Khemiri	-	-	66 666	1,12%
Monsieur Omar Ben Zina	-	-	27 005	0,45%
Monsieur Slim Ben Hamida	-	-	13 000	0,22%
<b>Total</b>	<b>3 537 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>5 937 000</b>	<b>100,00%</b>

\* Un pacte d'actionnaires entre la société SERVICOM Holding, Maghreb Private Equity Fund III PCC (géré par AfricInvest) et FCPR Développement Régional (géré par la CDC Gestion) a été établi en date du 28/12/2016 et restera en vigueur tant que les Parties sont actionnaires de la société.

Les principales dispositions du pacte sont les suivantes :

- FCPR Développement Régional et Maghreb Private Equity Fund III PCC s'engagent à ne céder aucun de leurs titres dans SERVICOM ni dans SERVICOM Holding pour une période de 2 ans à compter de la date de Signature du pacte, sauf accord préalable des Parties qui sera communiqué au marché ultérieurement.
- FCPR Développement Régional et Maghreb Private Equity Fund III PCC ont convenu d'un droit de sortie conjointe pour toute cession de titres dans SERVICOM ou dans SERVICOM Holding.

\*\* Compte tenu de la différence du cours entre le prix de l'émission et le cours actuel de SERVICOM sur le carnet d'ordres central et afin de préserver l'intégrité du marché, les autres investisseurs à savoir : Assurance Multirisque Ittihad, SIM SICAR, FCPR Valeurs Développement, Innovest, Monsieur Slah Ben Turkia, Madame Khedija Gharbi, Monsieur Ahmed Trabelsi, Monsieur Sadok Mzabi, Madame Samia Khemiri, Monsieur Omar Ben Zina, Monsieur Slim Ben Hamida s'engagent à ne pas céder sur le carnet d'ordres central les titres acquis dans le cadre de ladite augmentation du capital pour une période minimale de 6 mois. Néanmoins, la vente des titres est possible sur le marché de blocs conformément aux dispositions arrêtées par la place.

**Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises**

➤ **Droits attachés aux valeurs mobilières**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises. Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi. Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

- Suite -

➤ **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables en Bourse.

➤ **Régime fiscal applicable**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner les dits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

➤ **Marché des titres**

Les actions SERVICOM sont négociables sur le marché alternatif de la cote de la Bourse. Par ailleurs, il n'y a pas des titres de même catégorie négociés sur des marchés étrangers.

➤ **Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites :**

Les 2 400 000 actions nouvelles souscrites seront négociables sur la cote du marché alternatif de la bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire et de la publication de la notice conséquente au JORT et aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la BVMT et seront assimilées aux actions anciennes.

➤ **Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Les actions nouvelles seront prises en charge par Tunisie clearing sous le libellé «SERVICOM NS J01012016» et sous le code ISIN «TN0007340094»

**AVIS DE SOCIETES**

Emission de titres participatifs

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS  
SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE  
LLOYD TUNISIEN**

Société Anonyme au Capital de 45 000 000 de dinars divisé en 9 000 000 actions de 5 Dinar chacune

**Siège Social** : Avenue Tahar Haddad, Immeuble LLOYD – Les Berges du Lac -1053 Tunis-

**Registre de Commerce** : B1163651997

**Matricule Fiscal** : 2395/T/P/M/000

**Emission de titres participatifs  
Sans recours à l'Appel Public à l'Épargne**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION**

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du **26 Décembre 2016** l'émission de titres participatifs à hauteur de **30 MD** sur une période de **sept (7)** ans en une ou plusieurs émissions sur les exercices 2016 ou 2017.

La souscription sera réservée à l'actionnaire Compagnie Financière d'Investissement -CFI- pour son montant global.

L'Assemblée Générale Ordinaire a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter et fixer les conditions et les modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 26 Décembre 2016 que :

- la souscription des titres participatifs sera réalisée en numéraire durant un délai de trente (30) jours commençant à compter de la date de parution de la notice au Journal Officiel de la République Tunisienne. Ce délai pourra être clôturé par anticipation dès la souscription de la totalité des titres.

- les titres participatifs génèrent des intérêts selon les taux suivants :

**Taux fixe** : 5% annuel payable semestriellement

**Taux variable** : 1% des primes émises nettes d'annulations et de ristournes et en excluant les primes d'épargne vie.

**I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**

**1. Montant :**

Le montant total de la présente émission est fixé à **30 000 000 de dinars**, divisée en **300 000 titres participatifs** d'une valeur nominale de **100 dinars**.

**2. Période de souscription:**

La souscription à cette émission de titres participatifs sera réalisée en numéraire durant un délai **de trente jours** commençant à courir à compter de la date de parution de la notice au Journal Officiel de la République Tunisienne. Ce délai pourra être clôturé par anticipation dès souscription de la totalité des titres.

**3. But de l'émission :**

L'émission de titres participatifs a pour objectif de renforcer les fonds propres de la société et de permettre également le respect des ratios réglementaires (marge de solvabilité et couverture des engagements techniques).

- Suite -

## II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.
2. **Nature des titres :** Titres de créance.
3. **Forme des titres participatifs :** Les titres sont nominatifs.
4. **Cessibilité des titres participatifs :** Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, le souscripteur à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.
5. **Modalité de souscription :** en numéraire.
6. **Date de règlement :** Les titres seront payables en totalité à la souscription.
7. **Date de jouissance :** La date de jouissance est fixée à la date de clôture de souscription.
8. **Durée :** 7 ans ;
9. **Taux d'intérêt :**
  - **Taux fixe :** 5% annuel payable semestriellement le 30 juin et le 31 décembre de chaque année ;
  - **Taux variable :** 1% des primes émises nettes d'annulations et de ristournes et en excluant les primes d'épargne vie. L'intérêt variable est payable dans les 10 jours qui suivent l'assemblée générale ayant approuvé les comptes.
10. **Remboursement:** Les titres participatifs émis seront remboursés à la fin de la 7<sup>ème</sup> année de la date de clôture des souscriptions. La société ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.
11. **Etablissement domiciliaires:** L'établissement et la délivrance des attestations de propriété et le service financier des titres participatifs de la société seront assurés durant toute la durée de vie des titres par la société.
12. **Modalités et délai de délivrance des titres:** Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation de propriété des titres souscrits délivrée par la société.
13. **Mode de placement :** Il s'agit d'un placement privé au profit de la **Compagnie Financière d'Investissement (CFI)**. L'émission de titres participatifs sera donc réservée à la CFI.
14. **Marché des titres :** Des titres de même catégorie ont été émis en 2015 à hauteur de 15MD pour une période de 7 ans, avec un Taux fixe annuel de 5% et un Taux variable de 0.5% des primes émises nettes d'annulations et de ristournes et en excluant les primes d'épargne vie.
15. **Garantie :** Les titres participatifs ne sont assortis d'aucune garantie.
16. **Tribunal compétent :** Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la société élit domicile à son siège à Tunis.

**AVIS DE SOCIETES**

**PUBLICATION D'INFORMATIONS SUR LES PACTES CONCLUS  
ENTRE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE « SERVICOM »**

**I. LES PARTIES AU PACTE**

**1. Dénomination sociale : SERVICOM Holding**

Forme juridique : Société Anonyme

Adresse du siège social : Rue 8601 Zone Industrielle Charguia I – Tunis, Tunisie,

Registre de commerce : B0379072013

**2. Dénomination sociale : Maghreb Private Equity Fund III PCC**

Forme juridique : Fond de Capital Investissement

Adresse du siège social : 5th Floor, Barkly Wharf, Le Caudan Waterfront, Port Louis,  
Mauritius

Registre de commerce : 103751 C1/GBL

**3. Dénomination sociale : FCPR Fonds de Développement Régional**

Forme juridique : Fonds Commun de Placement à Risque

Adresse du siège social : Résidence LAKEO, Rue du Lac Michigan, Les Berges du  
Lac, 1053 Tunis

Agrément du CMF selon la décision n°39-2013 du 26 Septembre 2013

**II. MENTION DE LA SOCIETE DONT LES TITRES FONT L'OBJET DU  
PACTE**

• Dénomination sociale : **SERVICOM**

• Nombre d'actions composant le capital et, s'il est différent, nombre de droits de vote existants (à la date de la signature du pacte) : 5 937 000 actions

**III. LA DATE DE CONCLUSION DU PACTE, LA DUREE DES ENGAGEMENTS  
ET LE CAS ECHEANT LA DATE D'EFFET DU PACTE.**

• Date de signature : 28 décembre 2016

• Date d'effet : le pacte d'actionnaires prendra effet à compter de sa date de signature et s'imposera aux Parties tant qu'ils sont actionnaires de la société.

- Suite -

**I. LE POURCENTAGE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DETENUS PAR CHACUN DES CONTRACTANTS A LA DATE DE SIGNATURE DU PACTE. POUR LES TITRES CONFERANT UN DROIT DE PARTICIPER AU CAPITAL, LE NOMBRE DE TITRES DETENUS PAR CHACUN DES SIGNATAIRES**

<b>Actionnariat</b>	<b>Nombre d'actions et de droits de vote</b>	<b>Montant en dinars</b>	<b>% de détention</b>
SERVICOM Holding	1 769 139	1 769 139	29,80%
Maghreb Private Equity Fund III PCC	666 666	666 666	11,23%
FCPR Développement Régional	600 000	600 000	10,11%
<b>Total</b>	<b>3 035 805</b>	<b>3 035 805</b>	<b>51,14%</b>

**II. LA TENEUR DES CONDITIONS PREVUES PAR LE PACTE**

- FCPR Développement Régional et Maghreb Private Equity Fund III PCC s'engagent à ne céder aucun de leurs titres dans SERVICOM ni dans SERVICOM Holding pour une période de 2 ans à compter de la date de Signature du pacte, sauf accord préalable des Parties.
- FCPR Développement Régional et Maghreb Private Equity Fund III PCC ont convenu d'un droit de sortie conjointe pour toute cession de titres dans SERVICOM ou dans SERVICOM Holding.

**III. SIGNATAIRE(S)**

SERVICOM Holding  
 Maghreb Private Equity Fund III PCC  
 FCPR Fonds de Développement Régional

Date de signature du pacte : 28/12/2016

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2016 pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2017.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**Emprunt Obligatoire  
« HL 2017-1 »**

**Décision à l'origine de l'opération**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **01/06/2016** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Millions de Dinars **120.000.000 DT** sur 2016 et 2017 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **26/12/2016** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « **HL 2017-1** » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- **Montant de l'emprunt** : 20 000 000 (Vingt Millions de Dinars);
- **Nominal de l'obligation** : 100 dinars par Obligation ;
- **Forme d'Obligation** : les obligations sont nominatives ;
- **Prix d'émission** : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- **Durée et Taux d'intérêt** : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : **7,65%** l'an ou variable (**TMM+2,35%**) au choix du souscripteur ; Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : **7,85%** ;
- **Amortissement** : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de la valeur nominale, soit **20 Dinars** par obligation. Cet amortissement commence à la 1ère année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

**But de l'émission**

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2017, qui s'élèvent à **307 millions** de dinars.

- Suite -

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2017 est de **80** millions de dinars.

### **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **19/01/2017** et clôturées sans préavis et au plus tard le **10/02/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/02/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **10/04/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **19/01/2017** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

### **Caractéristiques des titres émis**

**Dénomination de l'emprunt :** « HL 2017-1 »

**Nature des titres :** Titres de créance

**Forme des obligations :** nominatives.

**Catégorie des titres :** Ordinaire.

**Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations

**Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

### **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement**

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance en intérêts**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

- Suite -

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/02/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/02/2017**.

### **Date de règlement**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

### **Prix de remboursement**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

### **Garantie**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

### **Notation de la société**

Le **26/01/2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de **BB (tun)** attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : **BB (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

### **Notation de l'émission**

Le **23/12/2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB (tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease.

### **Mode de placement**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

### **Organisation de la représentation des obligataires**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

- Suite -

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n° **96-113** du **30/12/1996** portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article **39** du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1 500 DT) sans que ce montant n'excède mille dinars (1 000 DT) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

### **Renseignements généraux**

#### **Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « **HL 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

#### **Marché des titres**

Il existe à fin décembre 2016, neuf emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **HL 2017-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

### **Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING**

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « HL 2017-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations suscrites.

### **Tribunal compétent en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

### **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 05 janvier 2017 sous le n°17-0959, du document de référence « HL 2016 » enregistré auprès du CMF en date du 30 Août 2016 sous le n°16-003 ainsi que son actualisation enregistré auprès du CMF en date du 05 janvier 2017 sous le n°16-003/ A001 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2016 pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2017.**

**La note d'opération et le document de référence « HL 2016 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et sur le site de MAC SA : [www.macsa.com.tn](http://www.macsa.com.tn).**

**Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur le site au plus tard le 20 janvier 2017.**

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE  
« ATL 2017-1 »**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 02/06/2016 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion en date du 18/08/2016, d'émettre un emprunt obligataire de 50MD et a délégué à la Direction Générale tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les caractéristiques de l'emprunt obligataire « ATL 2017-1 » selon les conditions suivantes :

- Catégorie A : 7,55% sur 5 ans;
- Catégorie B : TMM+2,35% sur 5 ans;
- Catégorie C : 7,80% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**

**Montant de l'emprunt :**

L'emprunt obligataire « ATL 2017-1 » est d'un montant de 50 millions de dinars divisé en 500 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2017-1 » fera l'objet de d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **29/12/2016** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/03/2017**.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations subordonnées. Au cas où le présent emprunt obligataire n'est pas clôturé à la date limite du **15/03/2017**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **29/03/2017**, tout en maintenant la même date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au **29/03/2017**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **29/12/2016** auprès de la BNA Capitaux - Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et auprès de l'Arab Financial Consultants - AFC, Intermédiaire en Bourse sis Carrée de l'Or – Les jardins du lac 2 – 1053 Les berges du lac – Tunis.

**But de l'émission :**

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement financier est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'ATL a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 288,8MD qui seront financées à hauteur de 97,3MD par des emprunts obligataires (dont 50MD, objet de la présente note d'opération), 41,7MD par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cash flow de société.

**CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

**Nature, forme et délivrance des titres :**

*Dénomination de l'emprunt :* « ATL 2017-1 »

*Nature des titres :* Titres de créance.

*Forme des titres :* Les obligations seront nominatives.

*Catégorie des titres :* Ordinaire.

*Législation sous laquelle les titres sont créés :* Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3: des obligations.

*Modalité et délais de délivrance des titres :* Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligation détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse).

**Prix de souscription et d'émission :**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/03/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/03/2017**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :** Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêts :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, en fonction de la catégorie :

- **Catégorie A d'une durée de 5 ans:**

- Taux fixe: Taux annuel brut de **7,55%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Suite -

- **Catégorie B d'une durée de 5 ans:**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,35%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mars de l'année N-1 au mois de Février de l'année N.

-

- **Catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe: Taux annuel brut de **7,8%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C. L'emprunt sera amorti en totalité le **15/03/2022** pour les catégories A et B et le **15/03/2024** pour la catégorie C.

**Prix de remboursement** : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 mars** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **15/03/2018** et ce pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **15/03/2018** pour les catégories A et B et le **15/03/2020** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la Tunisie Clearing.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Pour les obligations de la catégorie A, le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,55% l'an pour la catégorie A et 7,8% pour la catégorie C.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

Pour les obligations de la catégorie B, la marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Novembre 2016, qui est égale à 4,25%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,6%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

- **Durée totale**

Les obligations de l'emprunt « ATL 2017-1 » sont émises selon les catégories suivantes :

- Une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- Une catégorie B sur une durée de **5 ans** ;
- Une catégorie C sur une durée de **7 ans dont deux années de grâce**.

- Suite -

- **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les catégories A et B et **5 ans** pour la catégorie C.

- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle. La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration de l'emprunt obligataire « ATL 2017-1 » est de **2,734 années** pour la catégorie A et de **4,273 années** pour la catégorie C.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire « ATL 2017-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues, aux guichets de la BNA Capitaux (Agence siège social, Agence La Marsa, Agence Sousse et Agence Sfax) et l'Arab Financial Consultants, intermédiaires en bourse.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **16/12/2016**, la note à long terme « BBB (tun) » à l'emprunt obligataire « ATL 2017-1 »

**Notation de la société:**

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du **24/03/2016** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note long terme : BBB (tun) ; Perspective : Négative
- Note court terme : F3 (tun)
- Risque Souverain en monnaie étrangère : BB- Perspective : Négative
- Risque Souverain en monnaie locale : BB Perspective : Négative

**Organisation de la représentation des obligataires :**

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

- Suite -

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

#### **RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

##### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ATL 2017-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.

**Marché des titres :** Au 30/09/2016, Il existe 12 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, La société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt « ATL 2017-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :** L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «ATL 2017-1», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

**Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **16/12/2016** sous le n°**16-0955**, du document de référence « ATL 2016 » enregistré auprès du CMF en date du **16/12/2016** sous le n°**16-012** et des indicateurs d'activité de l'ATL relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2016, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2017.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et sur le site Internet du CMF [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et de l'ATL : [www.atl.com.tn](http://www.atl.com.tn)

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2016 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2017.

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2016 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2017.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

## **Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2016-2»**

### **Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le **31 mai 2016** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **29 septembre 2016** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2016-2 » comme suit :

Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,65% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,35% ;
- Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,85%.

### **RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**

#### **Montant**

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

#### **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **30 décembre 2016** et clôturées au plus tard le **03 mars 2017**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **03 mars 2017**, les souscriptions à cet emprunt seront

- Suite -

clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **03 mars 2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **10 mars 2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

#### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **30 décembre 2016** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

#### **But de l'émission**

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2016 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 237 millions de dinars. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2016 est de 60 millions de dinars.

### **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2016-2 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.

#### **Prix de souscription et d'émission :**

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

#### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **03 mars 2017**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **03 mars 2017** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

#### **Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

#### **Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,65% brut par an ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,35% brut par an ;
- Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,85% brut par an.

- Suite -

### **Catégorie A d'une durée de 5 ans**

7,65% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

### **Catégorie B d'une durée de 5 ans**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois **mars de l'année N-1** au mois de **février de l'année N**.

### **Catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce**

7,85% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

#### **Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et la Catégorie B et à la troisième année pour la Catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **03 mars 2022** pour les Catégories A et B et le **03 mars 2024** pour la Catégorie C.

#### **Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

#### **Paiement :**

Pour les obligations des Catégories A, B et C

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **03 mars** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **03 mars 2018**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **03 mars 2018** pour les catégories A et B et le **03 mars 2020** pour la Catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

#### **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,65 % l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,85% l'an pour le présent emprunt.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de novembre 2016 (à titre indicatif) qui est égale à 4,250%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,600%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

**Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour les Catégories A et B ;
- 7 ans dont 2 années de grâce pour la Catégorie C.

**Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « Attijari Leasing 2016-2 » est comme suit :

- 3 années pour les Catégories A et B ;
- 5 années pour la Catégorie C.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,730 années** pour la Catégorie A et **4,269 années** pour la catégorie C.

**Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation de la société :**

Le 06 février 2015, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- Note à long terme : BB + (tun) ;
- Note à court terme : B (tun) ;
- Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 24 mars 2016, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- Note à long terme : BB + (tun) ;
- Note à court terme : B (tun) ;
- Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « BB+ » (tun) au présent emprunt « Attijari Leasing 2016-2 » en date du **15 décembre 2016**.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire objet de la présente émission est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de la société Attijari Intermédiation.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée

- Suite -

Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant à l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour les représenter devant les tribunaux.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2016-2» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'intermédiaire en bourse, Attijari Intermédiation.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

**Marché des titres**

Au 30/09/2016, il existe neuf emprunts obligataires émis par l'émetteur cotés sur le marché obligataire.

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, Attijari Intermédiation, de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2016-2» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Attijari Leasing s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2016-2», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération «Attijari Leasing 2016-2» visée par le CMF en date du **16/12/2016** sous le numéro **16-956**, du document de référence « Attijari Leasing 2016 » enregistré par le CMF en date du **16/12/2016** sous le **n°16-013** et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2016 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2017.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac, de la société Attijari Intermédiation, Intermédiaire en Bourse, rue des lacs de Mazurie Les Berges du Lac 1053 Tunis et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)

Les indicateurs d'activité de la société Attijari Leasing relatifs au quatrième trimestre 2016 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard, le 20 janvier 2017.

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4ème trimestre 2016, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2017.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE  
« CIL 2016-2 »**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **19 mai 2016** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 MDT et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2016 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni en date du **11 octobre 2016** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de **quinze (15) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (30) Millions de Dinars sur 5 ans** et a fixé les taux d'intérêt comme suit :

- Taux : Fixe à 7,50% et/ou variable à TMM+2,10% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :**

**Dénomination de l'emprunt : «CIL 2016-2 »**

**Montant** : 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

**Prix d'émission** : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations** : Les obligations sont nominatives.

**Taux d'intérêt** : 7,50% et/ou TMM+2,10% brut par an

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/02/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

- Suite -

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15/02/2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20DT par obligation. Cet amortissement commencera à partir de la 1ère année. L'emprunt sera amorti en totalité le **15/02/2022**.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 février** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/02/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Période de souscriptions et de versements :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15/12/2016** et clôturées au plus tard le **15/02/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) sera intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/02/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **14/03/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

7,50% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

**Marge actuarielle (Taux variable) :**

2,10% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

**Durée totale :**

Les obligations « CIL 2016-2 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

**Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

**Duration (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux : percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,735 Années**.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15/12/2016** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

- Suite -

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2016-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité souscrite par ce dernier.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne, les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée au guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

**Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Garantie**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

**Notation de la société :**

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir stable et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **24 mars 2016**.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **17 octobre 2016**.

**Cotation en bourse :**

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2016-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing:**

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage dès, la clôture de l'emprunt « CIL 2016-2 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédits exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux indexé au TMM risquerait de faire supporter l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 16-0951 en date du 30 novembre 2016, du document de référence « CIL 2016 » enregistré par le CMF sous le n°16-009 en date du 30 novembre 2016 et des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au 4ème trimestre 2016 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2017.**

**La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et de la Compagnie générale d'Investissement « CGI » intermédiaire en bourse sis au 16 avenue Jean Jaurès 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn)**

**Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4ème trimestre 2016 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2017.**

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2016 pour tout placement sollicité après le 20 Janvier 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligatoire  
« UIB subordonné 2016 »**

**I. Décision à l'origine de l'opération**

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Union Internationale de Banques, réunie le **02/06/2016**, a autorisé l'émission de nouveaux emprunts obligataires, pour un montant ne dépassant pas 200 millions de dinars en une ou plusieurs émissions et a délégué, conformément à l'article 331 du Code des Sociétés Commerciales, au Conseil d'Administration avec la faculté de subdélégation au Directeur Général, les pouvoirs nécessaires pour fixer le montant et arrêter les modalités et les conditions de chaque émission.

Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2016.

Le Conseil d'Administration réuni le **07/10/2016** a approuvé l'émission du premier emprunt «**UIB Subordonné 2016**» dont le montant est de 60 000 000 DT susceptible d'être porté à 75 000 000 DT.

Dans le cadre de cette autorisation, le Directeur Général a décidé, en date du **26/10/2016**, de fixer les modalités et les conditions de l'emprunt comme suit

- a. **Nominal de l'obligation** : 100 dinars par obligation subordonnée;
- b. **Nombre** : 600 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 750 000 obligations subordonnées réparties en deux catégories :  
Catégorie A et Catégorie B
- c. **Forme d'Obligation** : Les obligations subordonnées sont toutes nominatives ;
- d. **Prix d'émission** : 100 dinars par Obligation subordonnée payable intégralement à la souscription ;
- e. **Taux d'intérêt** : Catégorie A : 7,40% et/ou TMM+2,00% brut par an au choix du souscripteur,  
: Catégorie B : 7,50% et/ou TMM+2,10% brut par an au choix du souscripteur;

- Suite -

- a. **Durée** : 5 ans pour la catégorie A et 7 ans, dont deux années de franchise, pour la catégorie B ;
- b. **Amortissement** : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la 1<sup>ère</sup> année pour la catégorie A et à la 3<sup>ème</sup> année pour la catégorie B.

### **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné seront ouvertes le **08/12/2016** et clôturées au plus tard le **06/01/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission (75 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 750 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 60 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **06/01/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 60 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **06/01/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **06/02/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **08/12/2016** auprès de MAC SA - Intermédiaire en Bourse, sis au Green Center – Bloc C 2<sup>ème</sup> étage, Rue du Lac Constance – Les Berges du Lac Tunis, de l'UIB Finance, sis à l'immeuble les reflets du Lac Rue Turkana, Les Berges du Lac Tunis.

### **But de l'émission**

L'Union Internationale de Banques, de part son statut d'établissement de crédit, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « **UIB Subordonné 2016** » permettra à la banque de financer des crédits sur des ressources de même maturité et par conséquent d'adosser des ressources à moyen terme à des emplois à moyen terme, d'enrichir la gamme de ses produits et services et de renforcer son réseau d'agences.

- Suite -

A ce titre, cet emprunt obligataire subordonné permettra à la Banque de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91 -24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

## **II. Caractéristiques des titres émis**

### **Nature, forme et délivrance des titres**

**Dénomination de l'emprunt :** «UIB Subordonné 2016»

**Nature des titres :** Titres de créance

**Forme des obligations :** Toutes les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

**Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

**Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination.

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

**Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites, délivrée par le Back Office Bourse de l'UIB mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.

### **Prix de souscription et d'émission**

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance en intérêts**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **06/01/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est

- Suite -

fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **06/01/2017**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :** Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

**Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **06 janvier** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **06/01/2018**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **06/01/2018** pour la catégorie A et le **06/01/2020** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

### **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang**

#### ➤ **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du **23 Novembre 2016** sous le numéro **16-007**.

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- Suite -

➤ **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

**Garantie :** Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation :** Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

**Mode de placement**

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues aux guichets de MAC SA, Intermédiaire en Bourse, sis au Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, Tunis, de l'UIB Finance, sis à l'immeuble les reflets du Lac Rue Turkana, Les Berges du Lac Tunis.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du Code des Sociétés Commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

- Suite -

### **III. Renseignements généraux**

#### **Tenue des comptes en valeurs mobilières**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires subordonnés de l'emprunt «**UIB Subordonné 2016** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par le Back Office Bourse de l'UIB.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

#### **Marché des titres**

Il existe 5 emprunts obligataires émis par l'Union Internationale des Banques et cotés sur le marché obligataire de la cote de la bourse.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

L'Union Internationale de Banques s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «**UIB Subordonné 2016** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### **Prise en charge des obligations subordonnées par Tunisie Clearing**

L'Union Internationale de Banques s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt «**UIB Subordonné 2016** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

#### **Tribunal compétent en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

#### **Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

##### **➤ Nature du titre**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées

- Suite -

interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

➤ **Qualité de crédit de l'émetteur**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

➤ **Le marché secondaire**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la Bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 23 Novembre 2016 sous le n°16-0949, du document de référence « UIB 2016 » enregistré auprès du CMF en date du 23 Novembre 2016 sous le n°16-007 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2016 pour tout placement sollicité après le 20 Janvier 2017.**

**La note d'opération et le document de référence « UIB 2016 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de e MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et sur le site de MAC SA : [www.macsa.com.tn](http://www.macsa.com.tn).**

**Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur le site respectivement au plus tard le 20 Janvier 2017.**

## AVIS

## COURBE DES TAUX DU 18 JANVIER 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,319%		
TN0008003196	BTC 52 semaines 07/02/2017		4,348%	
TN0008003212	BTC 52 semaines 23/05/2017		4,508%	
TN0008003220	BTC 52 semaines 27/06/2017		4,561%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,582%	1 009,619
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		4,721%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		4,763%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		4,806%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		4,849%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		4,868%	1 004,073
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018	4,891%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,178%	1 004,939
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,244%	907,774
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,346%	1 002,862
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		5,726%	993,705
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,001%	983,334
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,103%	987,788
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		6,546%	977,039
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,644%	1 010,680
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,749%	947,659
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,025%	949,291
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"	7,229%		935,830
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"	7,304%		930,529
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,330%	926,988
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	7,532%		920,488
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,552%	915,337
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"	7,602%		932,963

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas dater de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	164,722	164,739		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	111,349	111,361		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	95,431	95,441		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	14,676	14,678		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	107,263	107,275		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,504	1,505		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	105,835	105,929		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	40,231	40,243		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	54,500	54,505		
10 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	113,843	113,965		
11 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	109,680	109,929		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
12 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	129,579	131,234	131,528		
13 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	486,475	490,805	491,437		
14 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	117,911	118,258		
15 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	127,268	127,582		
16 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	138,997	139,073		
17 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	120,362	120,547		
18 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	96,725	96,820		
19 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	147,926	148,572		
20 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	96,951	97,057		
21 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	97,495	97,336		
22 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	143,145	143,348		
23 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	125,928	126,050		
24 FCP BIAT-CROISSANCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
25 FCP BIAT-PRUDENCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
26 FCP BIAT-EQUILIBRE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	93,273	93,710		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	99,054	100,028		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	19,485	19,526		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 546,792	1 563,834	1 566,134		
31 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 197,158	2 212,625	2 212,650		
32 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	121,463	122,308		
33 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	110,122	110,489		
34 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	145,273	145,678		
35 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	152,250	152,362		
36 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	15,692	15,760		
37 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 228,879	5 263,165	5 267,431		
38 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 161,448	5 165,377		
39 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,490	2,498		
40 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,174	2,180		
41 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,231	1,234		
42 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,083	1,086		
43 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,076	1,079		
44 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,080	1,081		
45 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	109,253	108,777		
46 AL AMANAH ETHICAL FCP *	CGF	25/05/09	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
47 AL AMANAH EQUITY FCP *	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
48 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	118,929	119,263		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
49 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	25/05/16	4,482	108,495	108,694	108,705
50 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	25/05/16	4,025	103,590	103,768	103,777
51 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/16	4,304	105,622	105,839	105,851
52 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	23/05/16	4,087	102,729	102,909	102,920
53 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	05/04/16	4,543	104,300	104,523	104,536
54 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/16	4,005	107,273	107,452	107,462
55 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/05/16	4,401	104,816	105,037	105,049
56 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/05/16	3,887	102,340	102,507	102,516
57 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	27/05/16	4,196	104,641	104,842	104,852
58 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/16	3,636	102,631	102,814	102,825
59 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/04/16	3,962	104,647	104,857	104,877
60 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/16	3,994	103,651	103,831	103,841
61 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/16	4,198	106,799	106,999	107,010
62 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	10/05/16	4,195	105,174	105,367	105,378
63 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/16	3,301	103,608	103,799	103,809
64 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/16	3,756	102,652	102,832	102,842
65 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	31/05/16	3,924	104,501	104,706	104,715
66 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	16/05/16	4,333	102,797	103,023	103,034
67 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	25/05/16	3,934	103,915	104,105	104,115
68 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/16	3,575	105,558	105,729	105,738
69 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	30/05/16	4,436	102,987	103,203	103,215
70 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,411	103,609	103,620
71 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/16	3,528	105,134	105,308	105,318
72 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/04/16	3,709	102,709	102,892	102,901

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	03/05/16	0,413	10,598	10,618	10,619
74	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	27/05/16	3,876	103,363	103,594	103,605
75	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	4,279	103,788	103,997	104,009
76	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,765	105,102	105,348	105,361
77	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,515	10,533	10,534
SICAV MIXTES								
78	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	25/05/16	0,875	57,880	57,746	58,199
79	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	1,814	130,496	En cours de dissolution	En cours de dissolution
80	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	15,804	1 435,194	En cours de dissolution	En cours de dissolution
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/05/16	0,550	97,101	98,362	98,418
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/04/16	0,512	17,129	17,210	17,241
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/16	6,860	270,797	272,202	272,475
84	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	16/05/16	0,732	29,309	29,435	29,456
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/16	30,618	2 327,393	2 322,969	2 331,935
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/16	2,137	72,644	72,763	73,288
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/16	1,920	54,941	55,065	55,146
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/04/16	0,844	100,102	100,484	101,166
89	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/04/16	0,359	83,763	84,518	85,199
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
90	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	03/05/16	0,226	10,916	10,893	10,910
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	03/05/16	0,178	11,692	11,519	11,584
92	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	03/05/16	0,106	14,069	13,781	13,906
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	03/05/16	0,276	12,328	12,264	12,362
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	23/05/16	0,332	12,821	13,003	13,049
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	23/05/16	0,027	11,441	11,554	11,581
96	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,342	141,450	143,594	143,372
97	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,029	138,271	139,269	139,132
98	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	27/05/16	0,150	9,394	9,377	9,412
99	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	16/05/16	2,332	101,861	102,870	104,036
100	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	18/05/16	0,767	82,067	82,020	82,453
101	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	18/05/16	0,807	82,732	82,763	83,317
102	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/16	3,202	98,547	98,546	98,688
103	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	92,510	93,148	94,052
104	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	102,153	102,416	103,279
105	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	9,937	9,917
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
106	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	115,379	115,565
107	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	101,596	103,336	103,160
108	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/16	3,711	139,878	141,924	141,416
109	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	1,710	104,843	105,137	104,952
110	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	0,776	104,328	104,467	104,097
111	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	3,766	197,772	199,329	198,005
112	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	4,751	179,605	181,295	180,186
113	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	5,485	156,174	157,181	157,050
114	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	21,370	21,124
115	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	148,602	147,791
116	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGER	03/03/10	10/05/16	1,407	124,939	127,545	127,009
117	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	8 985,330	8 894,062
118	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,288	8,344
119	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	90,013	90,423
120	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	31/05/16	0,364	999,688	1008,668	1005,576
121	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5189,664	5285,889	5284,327
122	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	5089,366	5080,768
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
123	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,265	111,981	113,165	113,801
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
124	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	26/05/16	0,107	8,969	9,066	9,136
125	CEA ISLAMIC FUND *	UGFS-NA	09/12/14	-	-	En liquidation	En liquidation	En liquidation
126	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 223,013	10 239,716

\* FCP en liquidation anticipée

\*\* SICAV en cours de dissolution anticipée

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup>Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.tn  
 Le Président du CMF  
 Mr. Salah Essayel

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la « SOCIETE STEG INTERNATIONAL SERVICES », le déclassement de « MAC EXCELLENCE FCP », « ATTIJARI FCP HARMONIE » et « ATTIJARI FCP SERENITE » et le retrait d'agrément des Fonds « FCPR TUNISAIR » et « FCPR ELFOULADH », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE**

**I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
34. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
35. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
36.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
66. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
67. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
9.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
10.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
11.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CEA ISLAMIC FUND (1)	ACTIONS	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
19	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines -Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
20	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
46	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
50	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
64	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
87	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
92	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
94	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
95	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
96	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
98	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord- 1003 Tunis.
99	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord- 1003 Tunis.
100	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
102	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR MCP ImmoFund	MCP Gestion	Immeuble «ACCESS BUILDING», rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, Tunis
34	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
35	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
36	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
37	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## SITUATION ANNUELLE DE FIDELIUM ESSOR ARRETEE AU 31/12/2015

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement à risque « FIDELIUM ESSOR » arrêtés au 31 décembre 2015, ainsi que sur les autres obligations légales ou réglementaires prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Nous avons effectué l'audit des états financiers, ci-joints, du fonds commun de placement à risque « FIDELIUM ESSOR » comprenant le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et les notes financiers pour l'exercice clos à cette date.
2. Le gestionnaire du fonds commun de placement à risque « FIDELIUM ESSOR » est responsable de l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.
3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de révision généralement admises. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

4. Cet audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriés en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sur les états financiers.
5. A notre avis, et compte tenu des éléments probants recueillis, les états financiers du fonds commun de placement à risque « FIDELIUM ESSOR » annexés au présent rapport et qui présentent un total bilan de 635 974,599 DT, un actif net de 510 445.824 DT, un résultat déficitaire de 336 360.920 DT et une valeur liquidative de 483.377 DT, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2015, ainsi que le résultat de ses opérations et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au systèmes comptable des entreprises.
6. La valorisation au 31/12/2015 des titres non cotés est effectuée conformément aux normes comptables internationales, en l'occurrence la norme IAS39, et aux directives de « L'International Private Equity and venture Capital Valuation Guidelines ». Cette valorisation se base entre autres sur des données futures telles que les plans d'affaires (notamment pour les besoins de la mise en œuvre de la méthode des cashflows actualisés).
7. En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et de la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la

gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

8. En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi 94-117, nous avons procédé à une évaluation générale du système de contrôle interne en vigueur au sein de la société au titre de l'exercice 2015.

---

Sofiène CHARFI

**Synergie Audit & Conseil**

Société d'expertise comptable  
Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts  
Comptables de Tunisie  
1<sup>er</sup> Rue El Hassan el El Houssein El Menzah IV  
1004 Tunis  
Tél: 71 236 131 / Fax: 71 750 370

**BILAN**  
**Du FCPR << FIDELIUM ESSOR >>**  
**Arrêté au 31 décembre 2015**

	NOTES	Exprimé en Dinars 2015	Dinars 2014
<b>ACTIF</b>			
<i>AC 1- Portfeuille- titres</i>			
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4-1	635 937	931 705
b- Obligation et valeurs assimilées			
c- Autres valeurs			
<i>AC 2- Placement monétaires et disponibilités</i>			
a- Placement monétaires		29	846
b- Disponibilités	4-2	29	846
<i>AC 3- Créance d'exploitation</i>			
<i>AC 4- Autres actifs</i>			
a- Débiteurs divers	4-3	8	8
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>635 975</b>	<b>932 559</b>
<b>PASSIF</b>			
<i>PA 1- Opérateurs créditeurs</i>			
	4-4	122 116	84 678
<i>PA 2- Autres créditeurs divers</i>			
	4-5	3 413	1 075
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>125 529</b>	<b>85 752</b>
<b>ACTIS NET</b>			
<i>CP 1- Capital</i>			
	4-6	826 437	1 122 205
<i>CP 2- Sommes distribuables</i>			
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		-275 399	-211 620
b- Sommes distribuables de l'exercice		-40 593	-63 779
<b>TOTAL ACTIF NET</b>		<b>510 446</b>	<b>846 807</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>635 975</b>	<b>932 559</b>

**Etat de résultat**  
**Du FCPR << FIDELIUM ESSOR >>**  
**Arrêté au 31 décembre 2015**

	NOTES	Exprimé en Dinars	
		2015	2014
PR 1- Revenus du portefeuille-titres		2 568	0
a- DIVIDENDES		2 568	
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées			
c- Revenus des autres valeurs			
PR 2- Revenus des placements monétaires		0	0
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>2 568</b>	<b>0</b>
CH 1- Charge de gestion des placements	4-8	-42 049	-62 982
<b><u>REVENU NET DES PLACEMENTS</u></b>		<b><u>-39 481</u></b>	<b><u>-62 982</u></b>
PR 3- AUTRES PRODUITS		-	
-			
CH 2- AUTRES CHARGES	4-9	-1 112	-796
<b><u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u></b>		<b><u>-40 593</u></b>	<b><u>-63 779</u></b>
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation		-	
-			
<b><u>SOMME DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</u></b>		<b><u>-40 593</u></b>	<b><u>-63 779</u></b>
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation			
Variation des plus (moins) valeurs potentielles sur titre	4-10	-295 768	-79 079
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		0	-6 310
Frais de négociation		0	-31
<b><u>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</u></b>		<b><u>-336 361</u></b>	<b><u>-149 199</u></b>

Etat de variation de l'Actif Net  
Du FCPR << FIDELIUM ESSOR >>  
Arrêté au 31 décembre 2015

Page | 11

	Exprimé en Dinars	
	2015	2014
<b>AN 1- Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>-336 361</b>	<b>-149 199</b>
a- Résultat d'exploitation	-40 593	-63 779
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-295 768	-79 079
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	-6 310
d- Frais de négociation de titres	0	-31
 <b>AN 2- Distributions de dividendes</b>		
 <b>AN 3- Transaction sur le capital</b>		
a- Souscriptions		
Capital		
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		
Régularisation des sommes distribuables		
Droit d'entrée		
b- Rachats		
Capital		
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		
Régularisation des sommes distribuables		
Droit de sortie		
 <b><u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u></b>	<b>-336 361</b>	<b>-149 199</b>
 <b>AN 4- ACTIF NET</b>		
a- Endébut d'exercice	846 807	996 005
b- En fin d'exercice	510 446	846 807
 <b>AN 5- Nombre de parts</b>	<b>1 056</b>	<b>1 056</b>
a- Endébut d'exercice	1 056	1 056
b- En fin d'exercice	1 056	1 056
 <b><u>VALEUR LIQUIDATIVES PAR PART</u></b>	<b>483</b>	<b>802</b>
 <b><u>AN 6- TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</u></b>	<b><u>-39.72%</u></b>	<b><u>-14,98%</u></b>

## **1. Présentation de FIDELIUM ESSOR**

FIDELIUM ESSOR est un fond commun de placement à risque au capital de 1 056.000 DT divisé en 1 056 parts d'une valeur de 1.000 DT chacune. Agréé par le CMF sous le n° 06-2008 du 31 Mars, il est de droit tunisien.

### **a. Objet social**

Le fonds de placement à risque **FIDELIUM ESSOR** est un fonds de placement qui a principalement pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises qui réalisent les projets prévus à l'article 21 de la loi n° 88-92 du 2 Aout 1988, relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment la loi n°95-87 du 30 Octobre 1995.

### **b. Répartition du capital**

Le capital de **FIDELIUM ESSOR (FCPR)** se répartit comme suit :

<b>Souscripteur</b>	<b>Nombre De parts</b>	<b>Catégorie de part</b>	<b>Souscription en valeur (DT)</b>
Société Tunisienne de Banque STB	500	A	500.000
Banque Nationale Agricole BNA	300	A	300.000
Société CAB DEPHAR	250	A	250.000
Société SEDERHO	3	B	3.000
Amel Ben Daly Hassan	3	B	3.000
<b><u>Total</u></b>	<b><u>1 056</u></b>		<b><u>1 056.000</u></b>

## **2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **a. Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

#### **b. Evaluation des placements en actions cotées et valeurs assimilées**

Les placements en actions cotées et valeurs assimilés sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2015 ou à la date antérieure la plus récente.

#### **c. Evaluation des placements en actions non cotés**

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur conformément aux normes internationales et aux directives de « l'International Private Equity and Venture Capital Valuation Guide Lines ». La méthodologie de valorisation appliquée dépend de l'actif sous-jacent et sera calculée selon différentes approches : le coût d'une transaction récente, les multiples boursiers, la valeur comptable nette, la méthode Discounted Cash-Flow ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation.

#### **d. Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

#### e. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### 4. Notes sur les éléments du bilan et l'état de résultat

##### 4-1 Note sur le portefeuille-titres (en DT)

<i>Désignation du titre</i>	<i>Nbre de Titres</i>	<i>Coût D'acquisition</i>	<i>Valeur au 31/12/2015</i>	<i>% actif</i>
Action, valeurs assimilées et droits rattachés		664 220	635 937	12,427%
Action, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote		99 220	79 034	12,427%
<b>Actions</b>		<b>99 220</b>	<b>78 259</b>	<b>12,305%</b>
Action société "MODERN LEASING"	692	6 665	2 980	0,469%
Action société "Union International de Banques"	4790	92 555	75 280	11,837%
<b>Droits</b>	<b>692</b>	<b>0</b>	<b>775</b>	<b>0,122%</b>
DPS "MODERN LEASING"	692		775	
Actions, valeurs assimilées et droit rattachés non admis à la cote	<b>28 150</b>	<b>565 000</b>	<b>556 903</b>	<b>87,567%</b>
<b>Actions</b>				
SOHEF	1250	125 000	236 690	37,217%
TUNISIE TUBES	1250	125 000	0	0,000%
GALENICA	12500	125 000	152 500	23,979%
GREEN FRUITS	12500	125 000	102 713	16,150%
SIP	650	65 000	65 000	10,221%
<b>Droits</b>				
<b>Autres valeurs</b>				
<b>Titres des OPCVM</b>				
<b>TOTAL</b>		<b>664 220</b>	<b>635 937</b>	<b>99,908%</b>

##### 4.2 Note sur les disponibilités (en DT)

<b>Disponibilités</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Avoir en banque	29,29	886,320
Somme à décaisser ( Erreur de prélèvement)		-40,244
<b>TOTAL</b>	<b>29,290</b>	<b>846,076</b>

#### 4.3 Note sur les autres actifs (en DT)

	2015	2014
Débiteurs divers (TSI)	8,377	7,877
<b>TOTAL</b>	<b>8,377</b>	<b>7,877</b>

#### 4.4 Note sur les opérateurs créditeurs (en DT)

Opérateurs créditeurs	2015	2014
Gestionnaire	93 458.212	57 675,351
Compte d'affectation périodique des charges	26 002,313	27 002,313
Dépositaire	2 655,000	
<b>TOTAL</b>	<b>122 115.525</b>	<b>84 677,664</b>

#### 4.5 Note sur les autres créditeurs divers (en DT)

	2015	2014
Créditeurs divers (Fidelium ESSOR)	2781,695	45
Etats retenues à la source	631,555	1 029,805
<b>TOTAL</b>	<b>3 413,250</b>	<b>1 074,805</b>

#### 4.6 Note sur le capital (en DT)

<b>Souscriptions réalisées (1)</b>	<b>1 056 000,000</b>
Nombre de parts	1,056
Nombre de porteurs de parts	5,000
<b>Somme non distribuables (2)</b>	<b>-229 507,401</b>
Variation des plus (ou moins)-values potentielles sur titre	-28 282,679
Plus (ou moins) values réalisées sur titres	-179 706,907
Frais de négociation	-21 517,815
<b>Capital au 31/12/2015 (1+2)</b>	<b>826 492,599</b>
Nombre de parts	1,056
Nombre de porteurs de parts	5,000

#### 4.7 Note sur les sommes distribuables (en DT)

IV.7 Note sur les sommes distribuables (en DT)	Résultats distribuables	Régularisations	Sommes distribuables
-exercices antérieurs	-275 398,723		-275 398,723
-exercice 2015	-40 592.592		-40 592.592
<b>Total</b>	<b>-315 991.315</b>	<b>0,000</b>	<b>-315 991.315</b>

#### 4.8 Note sur les charges de gestion des placements (en DT)

Charges de gestion des placements	2015	2014
-Rémunération du gestionnaire (article 15.1 du règlement Intérieur	-36 730,342	-60 327,870
-Rémunération du dépositaire (article 15.1 du règlement Intérieur	-5 310,000	-2 654,600
-Redevance/OPC	-8,470	
<b>TOTAL</b>	<b>-42 048,812</b>	<b>-62 982,470</b>

16

#### 4.9 Note sur les autres charges (en DT)

Autres charges	2015	2014
-services bancaires et assimilés	-231,280	-182,820
-Autres impôts et taxes	-165,000	-25,972
-Honoraires du commissaire aux comptes	-1 680,500	-587,381
-Publicités et publications		
-Redevance CMF		
-Reprise / PROV	1 000,000	0,000
-Pénalités de retard	-35,000	
<b>TOTAL</b>	<b>-1 111,780</b>	<b>-796,173</b>

#### 4.10 Note sur la variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres

	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	Plus ou moins-values potentielles	Plus ou moins-values potentielles de 2014	Variation des plus ou moins-values potentielles
-Titres cotés	664 219,611	635 936,932	-28 282,679	267 486,000	-295 768,679
-Titres SICAV	-	-	-	-	-
-FCP AAA	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>664 219,611</b>	<b>635 936,932</b>	<b>-28 282,679</b>	<b>267 486,000</b>	<b>-295 768,679</b>